



FACULTÉ \_\_\_\_\_

PROGRAMME D'ÉTUDES \_\_\_\_\_

AVENANT N° \_\_\_\_ / (numéro de l'avenant) / \_\_\_\_\_ / (date)

AU CONTRAT D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES DE LICENCE / ÉTUDES UNIVERSITAIRES  
COMBINÉES DE LICENCE ET DE MASTER<sup>1</sup> \_\_\_\_\_ (numéro du contrat)

**I. Parties au contrat :**

En vertu de la loi n° 199/2023 sur l'enseignement supérieur, telle que modifiée et complétée, et des articles 1166 et suivants, le présent contrat d'études universitaires a été conclu entre les parties suivantes :

1.1. **L'UNIVERSITÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE « VICTOR BABEȘ » DE TIMIȘOARA**, dont le siège social est situé à Timișoara 300041, P-ța Eftimie Murgu n° 2, compte (lei) RO21TREZ62120F330500XXXX, ouvert auprès de la Trésorerie de Timișoara, compte (en euros) RO53BTRL03604202A6896600, ouvert auprès de la Banque TRANSILVANIA SA - Timișoara, code fiscal 4269215, représentée par le recteur, le professeur Octavian Marius Crețu, en sa qualité d'établissement d'enseignement supérieur public accrédité, ci-après dénommé UNIVERSITÉ

et

1.2. **M./Mme** \_\_\_\_\_, domicilié(e) à \_\_\_\_\_, rue \_\_\_\_\_, n° \_\_\_\_, app. \_\_\_\_, département \_\_\_\_\_, né(e) le \_\_\_\_\_, pays \_\_\_\_\_, localité \_\_\_\_\_, identifié(e) par la carte d'identité \_\_\_\_\_ série \_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_, valable jusqu'au \_\_\_\_\_, CNP \_\_\_\_\_ CNP provisoire/Permis de séjour n° \_\_\_\_\_ (le cas échéant), téléphone \_\_\_\_\_, e-mail \_\_\_\_\_, en qualité d'étudiant(e) de l'Université de médecine et de pharmacie « Victor Babeș » de Timișoara, Faculté de \_\_\_\_\_, **programme** d'études \_\_\_\_\_, mode de financement<sup>2</sup>, année universitaire 2026-2027, année \_\_\_\_, groupe \_\_\_\_\_, ci-après dénommé(e) ÉTUDIANT(E).

**II. Situation scolaire à la fin de l'année universitaire précédente, 2025-2026.**

Moyenne : \_\_\_\_\_ ou Nombre de crédits validés : \_\_\_\_\_  
CRÉDITS NON VALIDÉS :

N° d'ordre	Matière	Nombre de crédits/matière	Examineur
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

<sup>1</sup> Le titre du contrat sera déterminé en fonction du programme d'études universitaires (licence ou programme combiné licence-master).

<sup>2</sup> Le mode de financement sera mentionné, conformément au Nomenclateur de la RMU



9			
10			
Total des crédits non validés :			

MENTIONS RELATIVES À LA SCOLARITÉ (indiquer les années de redoublement, d'exclusion, d'interruption des études) \_\_\_\_\_

(La situation scolaire est certifiée par le secrétariat.)      Secrétaire (signature), \_\_\_\_\_

**III.**      Matières optionnelles/facultatives choisies pour l'année 2026-2027, avec indication des matières optionnelles choisies à titre obligatoire et du semestre, conformément à la procédure opérationnelle « Choix des matières optionnelles et facultatives par les étudiants ».

1. \_\_\_\_\_,

2. \_\_\_\_\_,

...

**IV.**      Les frais de scolarité pour l'année universitaire 2026-2027 s'élèvent à ..... **RON/année d'études** ou **euros/année d'études** et doivent être versés sur le compte bancaire indiqué dans le règlement des frais selon l'une des modalités suivantes :

- à la caisse de l'université ;
- par virement bancaire, sur le compte de l'université, ouvert auprès de la TRÉSORERIE DE TIMIȘOARA : RO21TREZ62120F330500XXXX, code fiscal : 4269215, avec les mentions suivantes : « *frais de scolarité – nom et prénom de l'étudiant, CNP, année d'études, programme d'études* » ; (**dans le cas des frais de scolarité fixés en lei**)
- par virement bancaire, sur le compte de l'Université : RO53BTRL03604202A6896600, ouvert auprès de la Banque TRANSILVANIA SA, Agence Baroc, 2 rue Palanca, Piața Unirii, Code SWIFT/BIC : BTRLRO22TMA, avec les mentions obligatoires suivantes : « *frais de scolarité – nom et prénom de l'étudiant, année d'études, faculté/programme d'études* », (**dans le cas de frais de scolarité fixés en devises**)
- en ligne, par carte bancaire.

**V.**      Les autres clauses du contrat d'études universitaires de licence/d'études universitaires combinées licence et master restent inchangées.

L'avenant est établi en deux exemplaires.<sup>3</sup> Pour l'UNIVERSITÉ, il est signé par le doyen de la faculté, habilité à cet effet par le recteur de l'UNIVERSITÉ.

**RECTEUR,**

**Prof. univ. dr. Octavian Marius Crețu**

**ÉTUDIANT,**

\_\_\_\_\_

<sup>3</sup>Le modèle d'avenant, visé par le service juridique de l'université et par le CFP, a été approuvé par le Sénat universitaire. La responsabilité de la conformité des données renseignées personnellement par l'étudiant lui incombe exclusivement.